

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°036-26 – OBJET : Convention de délégation de gestion de la salle communale « L'OASIS » avec la commune

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de délégation de gestion de la salle communale « L'Oasis » à conclure entre le CCAS et la commune de Lesparre-Médoc ;

Considérant que la Commune de Lesparre-Médoc, propriétaire de la salle communale « L'Oasis », située 6 rue de Grammont, souhaite en confier la gestion administrative et opérationnelle au Centre Communal d'Action Sociale afin de favoriser le développement de ses missions d'intérêt général ;

Considérant que le projet de convention de délégation de gestion définit les conditions de mise à disposition, de gestion, d'utilisation, d'entretien et de fonctionnement de cet équipement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'autoriser la Vice-Présidente signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution, dans la mesure où, le Président, M Bernard GUIRAUD signera en tant que Maire.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, dont un exemplaire a été communiqué à chaque membre du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'approuver** les termes de la convention de délégation de gestion de la salle communale « L'Oasis », située 6 rue de Grammont, entre le CCAS et la commune de Lesparre-Médoc, tels qu'énoncés ci-dessus

☞ **De fixer** à 6 ans la durée de ladite convention, à compter du 01/07/2026 jusqu'au 30/06/2032 inclus, renouvelable par reconduction expresse,

☞ **D'autoriser** Madame Joelle MEYER, Vice-Présidente du CCAS à signer la convention de délégation de gestion ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026

Pour copie conforme

Le Président du CCAS,

Bernard GUIRAUD

Auteur : M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS (33340) Publié le 13 juillet 2026